

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 19 mai 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue par
vidéoconférence, le 19 mai 2021 à 19 h 30.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Alain Gagnon Marcel Bouchard Daniel Céleste Michel Cliche Jacques Ricard Rémi Jean Henri Bourque Normand Moore Yves Dubé	Préfet Authier-Nord Chazel Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan La Reine La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Aline Bégin	Palmarolle
	M.	Alain Gagnon	Rapide-Danseur
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
	MM.	David Goulet Florent Bédard Lucien Côté Alain Guillemette	Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée :	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Marcel Cloutier Pierre Godbout Léo Plourde	Authier Poullaries Roquemaure
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 50.

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 660-2021 du 12 mai 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2021-034 du 8 mai 2021, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

21-81

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- **QU'**un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site internet de la MRC.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Tenue de la séance à huis clos;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux;
5. Ratification des procès-verbaux;
6. Auditeur comptable;
7. Affaires en découlant;
8. Rapports et comptes rendus;
9. Information;
10. Développement;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
14. Parole au public;
15. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-82 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

21-83 Proposé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.), appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 21 avril 2021.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

21-84 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 7 avril 2021.

AUDITEUR COMPTABLE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à monsieur Sylvain Trudel, auditeur comptable au sein de la firme Trudel Lapointe Collard CPA inc.

Territoires non organisés (TNO)

Un extrait du Rapport financier 2020 a été transmis à chacun des conseillers de comté. Monsieur Trudel présente, tels que figurant aux états financiers :

- le rapport de l'auditeur indépendant;
- les états des résultats;
- l'état de la situation financière;
- l'excédent (déficit) accumulé.

L'état de la situation financière au 31 décembre 2020, les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Rapport financier – Adoption

21-85 Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2020 du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Un extrait du Rapport financier 2020 a été transmis à chacun des conseillers de comté. Monsieur Trudel présente, tels que figurant aux états financiers de la MRC :

- le rapport de l'auditeur indépendant;
- les états des résultats;
- l'état de la situation financière;
- l'excédent (déficit) accumulé.

L'état de la situation financière au 31 décembre 2020, les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Rapport financier – Adoption

21-86

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2020 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, remercie monsieur Sylvain Trudel. Celui-ci quitte la séance.

Monsieur le préfet se retire de la séance. Monsieur Alain Gagnon (A.-N.), préfet suppléant, en assume la présidence.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Rapport financier

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 52 298 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

21-87

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu:

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC pour le TNO Rivière-Ojima, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Monsieur Jaclin Bégin réintègre la séance et en assume la présidence.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Comité environnement

Monsieur Lagrange souligne le travail du comité environnement qui analyse divers scénarios concernant les matières organiques. Des recommandations devraient être présentées aux membres du conseil d'administration prochainement.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT)

Un suivi des divers dossiers discutés à la CPAT au cours du dernier mois est fait.

Services de garde éducatifs à l'enfance en Abitibi-Ouest

La première rencontre du comité permanent des services de garde éducatifs à l'enfance en Abitibi-Ouest, regroupant divers organisme de la MRC d'Abitibi-Ouest, s'est tenue le 12 mai dernier.

L'enjeu du manque de places en garderie, tant en installations qu'en milieu familial, freinant la rétention de la main d'œuvre en Abitibi-Ouest préoccupent les élus. Échanges et discussions suivent.

INFORMATION

Défi têtes rasées Leucan – Cette année, six employés de la MRC d'Abitibi-Ouest ont décidé de relever le Défi têtes rasées Leucan, présenté par PROXIM afin d'amasser des fonds pour les enfants atteints de cancer. Le défi se déroulera au bureau de la MRC le 18 juin 2021.

DÉVELOPPEMENT

Réseau Accès entreprise Québec – Plan d'intervention

Proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'adopter le document *Plan d'intervention et d'affectation des ressources – Accès entreprise Québec*.

Réseau Accès entreprise Québec – Demande d'assouplissement des règles de la convention

ATTENDU QU' il est prévu à la convention d'aide financière que chaque municipalité régionale de comté recevra 900 000 \$ d'ici au 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services sur son

territoire pour accompagner les entreprises dans leur croissance;

ATTENDU QUE chaque municipalité régionale de comté disposera de 200 000 \$ par année pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

ATTENDU QUE chaque municipalité régionale de comté devra dépenser 300 000 \$ dès la première année, et que les sommes non dépensées au 31 mars 2022 devront être retournées au gouvernement;

ATTENDU les besoins d'accompagnement des entreprises de notre territoire qui se manifesteront lors de la période post COVID-19;

ATTENDU QUE le Québec fait face à une importante pénurie de main-d'œuvre ce qui rend le recrutement de professionnels difficile;

ATTENDU QUE les frais liés à un contrat de services professionnels externes ne sont pas des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest engagera des frais administratifs pour l'aménagement de l'environnement de travail des ressources additionnelles, et que le montant correspondant à 5% de l'aide financière à la convention est nettement insuffisant;

ATTENDU QUE malgré tous les efforts et selon les règles de la convention d'aide, il est quasi impossible de dépenser 300 000 \$ d'ici 31 mars 2022;

ATTENDU la non récurrence de la convention d'aide financière;

21-89

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par madame Aline Bégin et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de revoir les règles de la convention afin de permettre de dépenser l'aide financière de 900 000 \$ au cours de la durée de la convention, et non par tranche annuelle;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de rendre admissibles les dépenses pour des services professionnels externes afin de pallier aux difficultés liées à l'embauche de ressources spécialisées, et répondre à des besoins plus spécifiques des entreprises du territoire;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'augmenter à dix pour-cent (10%) de la valeur de la convention d'aide financière le montant admissible pour les frais administratifs;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministre de l'Économie et de l'Innovation et à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais.

Programme Aide aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Décision

21-90

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour les projets FLIAU202115, FLIAU202105 et FLIAU202106.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds transition numérique – Décision

21-91

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour le projet FTN202102.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme d'art mural

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la MRC a lancé un programme d'art mural afin de mettre en lumière nos artistes tout en embellissant certains espaces. Un montant de 10 000 dollars est disponible pour la réalisation de projets.

Ces projets devront être réalisés au plus tard le 30 novembre 2021.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Travaux sylvicoles non-commerciaux – Appel d'offres

21-92

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'accepter la soumission de Groupement forestier coopératif Abitibi, au montant de 109 522,34 \$ taxes en sus, pour des travaux sylvicoles non-commerciaux relatifs à l'entente de délégation du territoire forestier résiduel n° 85-007 et l'entente de délégation d'un territoire de forêt de proximité n° 85-020, pour l'année forestière 2021-2022.

Travaux de récolte mécanisée 2021-2022 – Appel d'offres

21-93

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'accepter la soumission de Groupement forestier coopératif Abitibi, au montant de 292 705,94 \$ taxes en sus, pour des travaux de récolte mécanisée relatifs à l'entente de délégation du territoire forestier résiduel n° 85-007, pour l'année forestière 2021-2022.

Rechargement en MG-20 & traitement de surface double, 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc – Appel d'offres

ATTENDU QU' un appel d'offres a été lancé pour le rechargement en MG-20 et le traitement de surface double sur le chemin des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE les offres de prix des soumissionnaires présentent un écart important avec l'estimation établie par la MRC d'Abitibi-Ouest;

21-94 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu :

- **DE NE PAS ACCEPTER** les soumissions déposées.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Fonds de développement des territoires (FDT) 2020-2021

Désengagement

21-95 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner le tableau des désengagements du Fonds de développement des territoires au 31 mars 2021 :

Tableau des désengagements au 31 mars 2021

DÉSENGAGEMENTS

Fonds stratégie marketing	662 \$
Ville de Macamic (CR-128)	330 \$
Ste-Hélène-de-Mancebourg (CR-151)	177 \$
Comité du patrimoine d'Authier (CR-156)	2 588 \$
MRCAO : équipement communication à distance	767 \$
MRCAO : représentation milieux humides	1 317 \$
Chambre de commerce et d'industries A-O : colloque 2020	1000 \$

Total désengagements	6 841 \$
-----------------------------	-----------------

Reddition de comptes

21-96 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu d'adopter la reddition de comptes et le rapport annuel d'activité du Fonds de développement des territoires pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Reddition de comptes au 31 décembre 2020

21-97 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu d'adopter la reddition de comptes et le rapport annuel d'activité du Fonds régions et ruralité pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Attractivité Abitibi-Témiscamingue – Nomination

21-98

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu de nommer madame Isabelle D'Amours à titre de représentante de la MRC d'Abitibi-Ouest au conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue.

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) – Entente

21-99

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général à signer l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue « *Entente sectorielle de développement* » avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour les années 2021 à 2024;
- **DE CONTRIBUER** financièrement, pour un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ annuellement, pour une période de trois (3) ans;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Nomination

21-100

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de nommer monsieur Émilien Larochelle à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Projet de règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Normand Moore afin de modifier le Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest est déposé par monsieur Rémi Jean.

Ledit projet de règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest

Consultation publique

Monsieur Normand Grenier, directeur à l'aménagement du territoire, présente les commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique sur le projet de règlement n° P01-2021 modifiant les règlements d'urbanisme des TNO de la MRC d'Abitibi-Ouest, qui s'est tenue par écrit, du 5 au 19 mai 2021.

Adoption du second projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE le conseil est régi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les règlements ne peuvent être modifiés que par règlement conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P01-2021 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire du 21 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P01-2021 a été soumis à la consultation publique conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE quatre personnes ont transmis leurs commentaires dans le cadre de la consultation publique ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P01-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil d'administration de la MRC doit adopter un second projet de règlement afin qu'il soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter ;

21-101

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Aline Bégin, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement P01-2021, modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, sans modification.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-102

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21 h 40.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 16 juin 2021

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.